



Flossbach von Storch



Flossbach von Storch - Laufzeitfonds 2027

# Des rendements prévisibles pour les investisseurs défensifs

Compartiment du fonds commun de placement de droit luxembourgeois Flossbach von Storch

De **Patryk Jessen**

Les taux d'intérêt sont de retour. Après un changement de cap spectaculaire de la politique des banques centrales dans la lutte contre l'inflation, les rendements ont à nouveau nettement augmenté. Actuellement, nous voyons des niveaux de taux d'intérêt qui semblaient impensables il y a encore de nombreuses années : Pour les titres d'émetteurs et d'Etats solides (notation «investment grade»), des rendements de plus de trois pour cent sont donc à nouveau possibles (voir figure 1).

Cette évolution réjouit surtout un groupe d'investisseurs qui a particulièrement souffert des taux d'intérêt nuls, voire négatifs, au cours des dernières années. Il s'agit d'investisseurs conservateurs qui privilégient les stratégies de placement «défensives», certes moins rémunératrices à long terme, mais plus visibles et promettant moins de fluctuations de valeur.

Depuis sa création il y a plus de 20 ans, Flossbach von Storch AG connaît parfaitement les besoins de ce groupe de clients. En effet, nos racines se trouvent dans la gestion de fortune, le suivi de la clientèle privée. Notre promesse de qualité et de valeurs est axée sur ce groupe cible. Nous mettons l'accent sur un portefeuille robuste qui répond aux besoins spécifiques de nos clients.

Compte tenu de l'évolution récente du marché obligataire et des besoins des investisseurs défensifs, nous souhaitons lancer un fonds à échéance (période de souscription : 13.02. – 25.04.2023). L'objectif : sur une période clairement définie de quatre ans, le fonds doit générer des rendements prévisibles, mais aussi - compte tenu du risque - attrayants. Bien entendu, même une stratégie d'investissement défensive ne peut pas exclure tous les risques possibles et imaginables. C'est pourquoi nos gestionnaires de portefeuille ne peuvent pas non plus donner de garantie de rendement fixe. Fin janvier 2023, nous prévoyons un rendement net de frais d'environ 3%<sup>1</sup>, un objectif de rendement final sera fixé lors du lancement du fonds.

**Des rendements prévisibles pour les investisseurs défensifs**Figure 1 **Pourquoi investir en obligations ?** – Les rendements n’ont jamais été aussi élevés

L'indice Bloomberg Global Aggregate montre l'évolution des obligations globales investment grade de 24 marchés en devises locales. Cet indice de référence multidevises comprend des obligations d'état, des obligations paragonementales, des obligations d'entreprises et des obligations à taux fixe titrisées d'émetteurs des pays développés et émergents. L'indice est couvert en EUR et n'a donc pas d'exposition ouverte aux devises.

**La performance historique ne constitue pas un indicateur de la performance courante ou future.**

Source : Bloomberg, données au 31 janvier 2023

Tableau 1 **Pourquoi investir dans un fonds à échéance ?** – Différences avec les obligations individuelles et les fonds obligataires

	Obligation individuelle	Fonds d'obligations	Fonds à échéance
Durée fixe	●	–	●
Vente pendant la durée	●	●	●*
Rendement prévisible à l'échéance	●	–	●
Gestion active des sources de risque **	–	●	●
Prise en compte d'un tampon de risque	–	–	●
Une large diversification	–	●	●

\* Les rachats anticipés de parts du fonds Flossbach von Storch - Laufzeitfonds 2027 sont en principe possibles à tout moment. Afin de protéger les investisseurs existants, les rachats effectués avant l'échéance sont soumis à une commission de rachat au profit du fonds et donc des investisseurs existants.

\*\* Il s'agit d'un tampon de risque interne qui ne constitue pas une limite d'investissement contractuelle et qui peut être modifié.

**Des rendements prévisibles pour les investisseurs défensifs**

Pour répondre à ces exigences, le fonds Flossbach von Storch - Laufzeitfonds 2027 investit dans des obligations solides présentant une probabilité de remboursement élevée. La sélection des titres individuels est effectuée par notre service de recherche interne et indépendant - les gestionnaires de portefeuille et les analystes examinent très attentivement la qualité du bilan et le potentiel de rendement de chaque titre. L'accent est mis sur les obligations d'entreprises, les obligations hypothécaires et les obligations d'État d'émetteurs considérés comme ayant une qualité de crédit élevée (et donc une forte probabilité de remboursement).

Une large diversification permet d'atténuer les risques individuels. L'accent est mis sur les obligations libellées en euros. En cas de risques de change, des couvertures sont activement mises en place afin de minimiser les fluctuations sur les marchés des devises. En outre, il existe des tampons de risque en vue des risques de cours, de réinvestissement ou de défaillance. Les échéances des obligations du portefeuille sont ajustées de manière spécifique pour la période définie de quatre ans (et ne peuvent pas être supérieures à sept ans). Les directives d'investissement de Flossbach von Storch constituent la base de chaque décision d'investissement. Le compartiment est classé comme un produit article 8 au sens du règlement (UE) 2019/2088 sur la divulgation d'informations (SFDR).

En outre, le fonds à échéance est doté d'un «événement de remboursement» anticipé, que nous considérons comme une action explicite dans l'intérêt du client. Si la performance cumulée attendue lors du lancement du fonds sur une période de quatre ans est déjà atteinte à la fin de la troisième année, un remboursement anticipé au client a lieu, ce qui augmente d'autant le rendement annualisé. Il est également possible de vendre les parts du fonds avant l'échéance des trois ans, mais des frais (liés à la durée) s'appliquent dans ce cas, compte tenu des inconvénients éventuels pour la communauté des investisseurs.

1 Il s'agit ici d'une construction de portefeuille exemplaire, afin de montrer une représentation indicative et provisoire, qui ne peut toutefois pas être garantie. Les données sont uniquement destinées à votre information. Tous les calculs sont effectués sur la base des données disponibles au moment de la rédaction. Le rendement réel futur ainsi que la distribution annuelle future peuvent différer de ces hypothèses.



**Patryk Jessen** est gestionnaire de portefeuille du fonds à échéance 2027 de Flossbach von Storch et travaille depuis 2017 au sein de l'équipe Fixed Income de Flossbach von Storch AG.

### Univers d'investissement et structure du fonds – Flossbach von Storch - Laufzeitfonds 2027

#### Univers de placement

- Focalisation sur les obligations libellées en euros des obligations d'État, des obligations d'entreprises et des obligations hybrides ainsi que des obligations sécurisées.
- La durée de vie résiduelle<sup>2</sup> de toutes les obligations au moment du lancement du fonds est limitée à 7 ans maximum.

#### Risques de change

- L'exposition aux devises étrangères est limitée à 3% maximum.

#### Durée du fonds

- La durée du fonds est de maximum 4 ans et est fixée au 23 avril 2027.
- Remboursement anticipé à partir d'une durée de 3 ans (après le 24 avril 2026) si notre objectif de performance à 4 ans est atteint avant terme

#### Gestion des risques

- Prise en compte d'un tampon de risque<sup>3</sup> de 25 points de base par an.
- Les risques de réinvestissement et de cours sont gérés activement.

#### Rating

- Focalisation sur la qualité «investment grade», les obligations à haut rendement sont limitées à une exposition maximale de 40%.
- La notation moyenne est de l'ordre de l'investment grade (l'objectif est BBB+).

#### Utilisation de produits dérivés

- Outre les couvertures de change, les produits dérivés peuvent être utilisés pour couvrir et gérer les risques de crédit et de taux d'intérêt.

2 Pour les obligations hybrides, nous nous basons, pour la durée résiduelle, sur la prochaine date de résiliation possible de l'émetteur.

3 Il s'agit d'un tampon de risque interne qui ne constitue pas une limite d'investissement contractuelle et qui peut être modifié.

## Des rendements prévisibles pour les investisseurs défensifs

## DÉTAILS SUR LE COMPARTIMENT

**Flossbach von Storch - Laufzeitfonds 2027- R**  
WKN A3D4BT ISIN LU2571806970

**Flossbach von Storch - Laufzeitfonds 2027- RT**  
WKN A3D4BW ISIN LU2571807192

**Flossbach von Storch - Laufzeitfonds 2027- I**  
WKN A3D4BV ISIN LU2571806384

**Flossbach von Storch - Laufzeitfonds 2027- IT**  
WKN A3D4BU ISIN LU2571806541

**Domiciliation du compartiment:** Luxembourg

**Classe de parts:** R, RT, I, IT

**Devise du compartiment:** EUR

**Période de souscription:** 13.02–25.04.2023

**Date d'émission:** 25 avril 2023

**Date de clôture de l'exercice:** 30 septembre

**Durée du compartiment:** 23 avril 2027

**Utilisation des revenus:** capitalisation (RT, IT),  
distribuant (R, I)

**Investissement initial:** aucun (R, RT),  
EUR 1.000.000,00 (I, IT)

**Autorisations de commercialisation:**

LU AT DE CH LI ES BE (R, RT, IT), LU AT DE CH LI BE (I)

**Type de fonds / forme juridique:** UCITS / FCP

**Frais courants** (estimation due au nouveau lancement):

ca. 0,94 % p.a. (R, RT), ca. 0,54 % p.a. (I, IT) *dont entre autres*

*frais de gestion:* ca. 0,79 % p.a. (R, RT), 0,39 % p.a. (I, IT)

**Rémunération liée à la performance:** aucun

**Commission de souscription:** jusqu'à 1,25 %

**Taxe sur les opérations en bourse:** non applicable,

si les actions sont souscrites/achetées via le marché

primaire Swing Pricing: ne s'applique pas

**Société de placements:** Flossbach von Storch Invest S.A.

2, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg, Luxembourg

www.fvsinvest.lu

**Dépositaire:** DZ PRIVATBANK S.A.

4, rue Thomas Edison, 1445 Strassen, Luxembourg

**Bureau d'information en Belgique:** CACEIS Belgique,

Avenue du Port 86C Bte 320, 1000 Bruxelles, Belgique,

E-Mail: Registrar.be@caceis.com

**Service de plainte externe:** L'Ombudsman en conflits

financiers (Ombudsfin), North Gate II, Boulevard du Roi

Albert II, n° 8, bte. 2, 1000 Bruxelles, Ombudsman@

Ombudsfin.be, www.ombudsfin.be

\* Outre les frais de gestion, le compartiment est porteur de frais supplémentaires, comme par ex. des frais d'agents de transfert, des frais de transactions et différents autres frais. Vous trouverez des informations supplémentaires sur les frais courants et uniques dans les informations importantes destinées aux investisseurs (PRIIP-KID), le prospectus de vente et le dernier rapport annuel.

## INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---



Risque faible

Risque élevé

Cet indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 années. Le risque réel peut varier considérablement en cas de vente anticipée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

## Indicateur de risque

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Cela évalue les pertes potentielles associées à une performance future à un niveau faible, et les conditions de marché défavorables n'influeront très probablement pas sur la capacité du fonds à vous payer.

## OPPORTUNITÉS

- + Participer à la croissance du marché obligataire mondial.
- + Des revenus peuvent être générés à partir de paiements d'intérêts réguliers.
- + Gestion active des taux d'intérêt, des fluctuations de change et des risques (par exemple au moyen de l'utilisation d'instruments dérivés).

## RISQUES

- Risque relatif au pays, au crédit et à la liquidité de l'émetteur. Également des risques potentiels liés aux taux d'intérêts. Si les titres sont illiquides (c'est-à-dire peu négociés), le risque existe qu'il ne soit pas possible du tout de vendre les actifs ou que lesdits actifs ne puissent être vendus qu'en concédant un rabais significatif par rapport au prix de vente. Critères ESG peuvent partiellement limiter la sélection des investissements cibles en catégorie et en nombre.
- Investir dans des obligations peut entraîner des risques liés au prix, notamment en cas de hausse des taux d'intérêts sur les marchés de capitaux.
- Le cas échéant, les instruments dérivés peuvent avoir un impact négatif sur la valeur du fonds plus important que cela aurait été le cas si les actifs avaient été acquis directement. Ceci peut affecter le profil de risque et la volatilité (tendance du prix à fluctuer) du fonds.

**Vous trouverez des informations détaillées sur les risques dans le prospectus de vente et le document d'informations clés (PRIIP-KID).**

**OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT** Le fonds Flossbach von Storch - Laufzeitfonds 2027 (le « compartiment ») promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088. L'objectif de la politique d'investissement du compartiment consiste à réaliser une plus-value intéressante à un horizon de quatre ans, en tenant compte du risque d'investissement. La priorité d'investissement principale du Fonds réside dans des obligations d'entreprises, des emprunts de lettres de gage et des obligations d'État émises par des émetteurs ou des États considérés comme ayant une qualité de crédit et une probabilité de remboursement élevées. Ceci se justifie par une probabilité supérieure de plus-value attendue, grâce au contrôle de diverses sources de risque. Le compartiment fait l'objet d'une gestion active. La composition du portefeuille est élaborée, régulièrement vérifiée et, éventuellement, ajustée par le gestionnaire du fonds exclusivement conformément aux critères définis dans la politique d'investissement. La performance n'est pas comparée à celle d'un indice de référence. Dans le cadre de ses décisions d'investissement concernant le compartiment, le gestionnaire de fonds respecte les exigences de la politique de durabilité de la société de gestion et les éléments qui y sont mentionnés tels que définis plus en détail à la section « Politique de durabilité » du prospectus. Flossbach von Storch suit une approche globale de la durabilité dans l'ensemble du groupe : En tant qu'investisseur orienté à long terme, Flossbach von Storch attache de l'importance à ce que les entreprises gèrent de manière responsable leur empreinte environnementale et sociale et à ce qu'elles luttent activement contre les incidences négatives de leurs activités. Les entreprises en portefeuille sont notamment contrôlées par rapport aux objectifs climatiques fixés et les progrès sont suivis à l'aide de certains indicateurs de durabilité. Flossbach von Storch met en œuvre des critères d'exclusion avec des caractéristiques sociales et environnementales. Parmi ceux-ci figure notamment l'exclusion des investissements dans des entreprises impliquées dans certains domaines. Les armes controversées sont notamment concernées par ces critères. Une politique de participation obligatoire est également mise en œuvre afin d'encourager une évolution positive en cas d'incidences négatives particulièrement graves sur certains facteurs de durabilité des investissements. Afin d'atteindre les objectifs d'investissement, il sera investi dans des titres à revenu fixe (y compris des obligations d'entreprise), des instruments du marché monétaire, des obligations de toutes sortes, des dépôts à terme, des produits dérivés, des certificats et autres produits structurés (p.ex. emprunts en actions, obligations à option, bons de jouissance à option, obligations convertibles, bons de jouissance convertibles), selon le principe de la diversification des risques. La part des obligations à haut rendement est limitée à 40% maximum et celle des obligations des marchés émergents à 15% maximum des actifs nets du compartiment. L'échéance résiduelle de toutes les obligations est limitée à sept ans maximum lors du lancement du fonds. Des liquidités sont également détenues. Il n'est pas prévu d'investir directement dans des actions. Le compartiment a la possibilité d'acquérir des actifs en devise étrangère et peut donc être exposé à une devise étrangère. L'exposition non couverte aux devises étrangères est limitée à 3% maximum de l'actif net du compartiment. L'acquisition de parts dans des OPCVM ou autres OPC (« fonds cibles ») n'est pas autorisée. Le compartiment est donc éligible aux fonds cibles. Dans le but d'atteindre les objectifs d'investissement précités, le fonds peut également recourir à des instruments financiers dérivés (« produits dérivés ») à des fins d'investissement et de couverture. Des informations détaillées sur les possibilités d'investissement susmentionnées et, le cas échéant, sur d'autres possibilités d'investissement du compartiment sont disponibles dans le prospectus en vigueur. Il s'agit de la politique d'investissement mentionnée dans le document d'informations clés et le capital et/ou le rendement n'est (ne sont) pas garanti(s) ou protégé(s).

**Des rendements prévisibles pour les investisseurs défensifs****INFORMATIONS CONCERNANT LA TAXATION EN BELGIQUE**

Le compartiment a été constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (FCP) luxembourgeois, c'est-à-dire un patrimoine indivis dépourvu de personnalité juridique. Les investisseurs dans leur ensemble sont les propriétaires des actifs du compartiment. En vertu des règles de droit fiscal belge, les compartiments structurés sous la forme de FCP sont en principe considérés comme transparents. Par conséquent, les revenus taxables générés au niveau du compartiment sont censés être des revenus taxables pour les investisseurs personnes physiques dudit compartiment, lesquels doivent déclarer ces revenus dans leur déclaration annuelle à l'impôt des personnes physiques (taux d'imposition de 30% applicable aux dividendes et intérêts). Cependant, bien que l'article 321bis du code belge de l'impôt sur les revenus oblige les fonds transparents à fournir à leurs investisseurs une ventilation des revenus générés par le compartiment, un arrêté royal d'exécution de cette mesure doit encore être publié afin de définir les règles et les formalités à accomplir concernant cette obligation de ventilation. Le compartiment étant un compartiment de capitalisation, aucune distribution de revenus n'aura lieu et par conséquent aucune perception de précompte mobilier belge. Dès lors que le patrimoine du compartiment investit au maximum 10% dans des créances (obligations, etc.), aucun impôt à la source belge n'est exigible dans le cas de rachat des parts du patrimoine du compartiment. Dès lors que le compartiment investit pour plus de 10% de son patrimoine en créances (obligations, etc.), les investisseurs personnes physiques belges seront soumises à taxation selon les règles de TIS belge (« taxable income per share » belge ou « Tisbis ») lors du rachat ou de la vente des parts du compartiment ou lors de la liquidation dudit compartiment. Dans ce cas, les agents payeurs belges prélèveront un précompte mobilier belge de 30%. Veuillez toutefois noter qu'en ce qui concerne les revenus qui ne tombent pas dans le champ d'application du régime du TIS belge (par exemple, les dividendes) les règles générales applicables aux FCP telles que décrites ci-dessus restent pleinement applicables. Vous trouverez des informations supplémentaires à l'adresse [www.fvsinvest.lu](http://www.fvsinvest.lu). **Le PRIIP-KID et le prospectus doivent être lus avant toute décision d'investissement.** Des informations détaillées relatives aux possibilités de placement du compartiment susmentionnées et le cas échéant à d'autres solutions de placement sont disponibles dans le prospectus actuellement en vigueur. Le prospectus, le PRIIP-KID et les derniers rapports périodiques: Vous recevrez les documents cités gratuitement auprès de la société de gestion Flossbach von Storch Invest S.A, de la banque de dépôt, des banques domiciliaires et des centres d'informations nationaux respectifs dans les langues suivantes : prospectus et le document d'informations clés pour l'investisseur en allemand, anglais, français et néerlandais ; rapport semestriel et rapport annuel en allemand et anglais. En outre, il est possible de se procurer les documents gratuitement auprès de l'agent représentatif local belge assuré par CACEIS Bank, Belgium Branch (Avenue du Port, 86C Bte 320, 1000 Bruxelles, Belgique, [Registrar.be@caceis.com](mailto:Registrar.be@caceis.com)) ou sur le site [www.fvsinvest.lu](http://www.fvsinvest.lu).

**INFORMATIONS JURIDIQUES**

**Le présent document est destiné entre autres à des fins publicitaires.** Les informations et évaluations contenues ne représentent en aucun cas des conseils de placement. Les informations complètes sur le/les fonds figurent dans le prospectus de vente, le document d'informations clés (PRIIP-KID) ainsi que dans le règlement de gestion ou les conditions contractuelles, complétés par le dernier rapport annuel respectif et le rapport semestriel respectif, s'il existe un tel rapport semestriel plus récent que le dernier rapport annuel. Ces documents représentent l'unique base obligatoire pour une vente. **Vous recevrez les documents cités gratuitement auprès de la société de gestion Flossbach von Storch Invest S.A, de la banque de dépôt, des banques domiciliaires et des centres d'informations nationaux respectifs dans les langues suivantes: prospectus et le document d'informations clés (PRIIP-KID) en allemand, anglais, français et néerlandais; rapport semestriel et rapport annuel en allemand et anglais. En outre, il est possible de se procurer les documents gratuitement auprès de l'agent représentatif local belge assuré par CACEIS Bank, Belgium Branch (Avenue du Port, 86C Bte 320, 1000 Bruxelles, Belgique, [Registrar.be@caceis.com](mailto:Registrar.be@caceis.com)) ou sur le site [www.fvsinvest.lu](http://www.fvsinvest.lu). Vous pouvez consulter à tout moment les documents susmentionnés en français via [www.fvsinvest.lu](http://www.fvsinvest.lu). Pour le résumé des droits des investisseurs avec de plus amples informations sur les litiges, veuillez vous référer au document «Supplementary Information Sheet for Investor Information» en français à l'adresse <https://www.fvsinvest.lu/droits-investisseurs>. La société de gestion peut procéder à tout ajustement spécifique au pays de l'autorisation de commercialisation, y compris la révocation de l'autorisation de commercialisation, en ce qui concerne ses fonds d'investissement.** Les informations contenues et les avis, exprimés dans le présent document, sont des évaluations de Flossbach von Storch au moment de la publication. Ils peuvent être modifiés à tout moment sans notification préalable. Les informations relatives à l'évolution des marchés reflètent l'avis et les futures attentes de Flossbach von Storch. Mais les évolutions effectives et les résultats peuvent fortement diverger des attentes. Toutes les informations ont été regroupées avec grand soin. La valeur de tout placement peut augmenter ou baisser et vous percevrez éventuellement moins d'argent que le montant investi. Pour la commercialisation de parts de fonds, Flossbach von Storch et/ou ses partenaires de commercialisation peuvent avoir droit au remboursement de frais, débités par la société de gestion/de placement de capitaux conformément au prospectus de vente respectif. Le régime fiscal dépend de la situation personnelle de l'investisseur et peut être soumis à des modifications. Veuillez consulter un expert fiscal concernant les dispositions fiscales en vigueur en Belgique. La société de gestion peut décider de mettre fin aux dispositions prises pour la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. **Les parts émises de ce fonds ne doivent être proposées à la vente ou vendues que dans des systèmes juridiques où une telle offre ou une telle vente est autorisée. Ainsi, il est interdit de proposer à la vente ou de vendre les parts de ce fonds sur le territoire des États-Unis ou pour le compte de citoyens américains ou de personnes domiciliées aux États-Unis. Le présent document et les informations qu'il contient ne doivent pas être diffusés aux États-Unis. La diffusion et publication du présent document ainsi que l'offre ou la vente des parts peuvent également être soumises à des restrictions dans d'autres systèmes juridiques. La dernière valeur nette d'inventaire (VNI) peut être consultée sur les sites Internet de la société respective de gestion/de placement de capitaux.** La valeur nette d'inventaire quotidienne est publiée dans [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com). Le document d'informations clés (PRIIP-KID) et le prospectus doivent être lus avant toute décision d'investissement. © 2023 Flossbach von Storch. Tous droits réservés.

Éditeur Flossbach von Storch Invest S.A.  
2, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg, Luxembourg  
Téléphone +352. 275. 607-0, Fax +352. 275. 607-39  
[info@fvsinvest.lu](mailto:info@fvsinvest.lu), [www.fvsinvest.lu](http://www.fvsinvest.lu)

Conseil d'administration Markus Müller, Christian Schlosser  
Conseil consultatif Dirk von Velsen  
Btw-nr. LU 25691460  
Registre de Commerce Luxembourg No B 171513  
Autorité de surveillance compétente Commission de Surveillance  
du Secteur Financier (CSSF)  
283, route d'Arlon, 2991 Luxembourg, Luxembourg



Flossbach von Storch